



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

CONVOCACTION DU 27 MARS 2017

La séance est ouverte à 21H20 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14 + 4 procurations

PRESENTS :	Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ Adjoints : Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE  Conseillers : Mme Chantal PASQUIER M. Philippe PAPILLON M. Christian MONCHÂTRE	Mme Josiane ROTTIER  M. Sylvère GIRAULT Mme Isabelle GELINEAU M. Eric TROCHON	M. Gérard AMESLON  Mme Gaëlle COTTEREAU M. Jean-Marc PAINEAU Mme Geneviève COURONNE
ABSENTS EXCUSES :	M. Yves HERRAULT Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY M. Régis PASQUIER Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	donne procuration à donne procuration à donne procuration à donne procuration à	Mme Josiane ROTTIER Mme Gaëlle COTTEREAU M. Jean-Pierre HARASSE M. Sylvère GIRAULT
ABSENTE	Mme Allison BOISLORET		

### Projet d'adressage sur le territoire communal

Avant l'ouverture de la séance, le Maire invite M. POUTIER, Responsable développement nouveaux services de proximité à La Poste, à présenter une proposition de La Poste visant à identifier chaque habitation ou bâtiment, non numérotés actuellement, sur l'ensemble de la commune, donc dans le bourg et au niveau de chaque lieu-dit.

Cette identification permettrait de faciliter l'accès des secours, l'utilisation du GPS, les livraisons, la distribution du courrier...La numérotation peut être réalisée selon le système classique (n° pairs et impairs comme dans le bourg) ou selon le système métrique (nombre de mètres à partir d'un point défini, par exemple un carrefour).

M. POUTIER ajoute que les adresses sont ensuite enregistrées au niveau national sur un Guichet Adresse.

Il précise également qu'il est utile de prêter attention aux noms confusants des lieux dits et que l'adressage demande un travail de réflexion et de choix au niveau de la Commune.

En fin de procédure, un listing avec les foyers ou bâtiments numérotés devra être validé par le Conseil Municipal.

Le Maire remercie M. POUTIER de son intervention. Ce dernier quitte la salle à 21h20.

\*\*\*\*\*

Le Maire ouvre la séance à 21H20.

Est élue secrétaire de séance : Mme PASQUIER Chantal

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil Municipal

- de retirer le point suivant à l'ordre du jour :

➤ Vente du camion frigorifique par la Communauté de Communes

Le Maire indique que dans un premier temps, il souhaitait que la Commune fasse une proposition d'achat de ce véhicule, qui aurait pu être loué aux associations comme actuellement. Ayant appris que l'Association cantonale du Comice du Pays Bilurien souhaitait en faire l'acquisition, il propose de retirer ce sujet de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

➤ Location de la maison située au 44, rue du Jeu de Paume.

Le Maire indique que les travaux de remise en état sont en cours d'achèvement et que ce logement communal sera bientôt disponible à la location. Il convient d'en fixer le loyer.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour. Aucune question n'est inscrite.

## **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS**

### **Projet Ecoles 2017-2018**

A la suite de la 4ème réunion du Comité de Pilotage qui a eu lieu le vendredi 3 Mars, nous avons revu le cabinet d'architectes qui nous a présenté le chiffrage estimatif de l'opération.

Ce chiffrage d'un montant de 1.422.000€ HT dépassait d'environ 100.000€ le budget que nous nous sommes fixés pour cette opération.

Nous avons donc demandé que soient étudiées des pistes d'économies. Trois pistes ont été proposées consistant à:

-réduire de 4 à 3 classes la capacité d'accueil de la nouvelle école élémentaire.

-ne pas toucher à la salle de propreté de l'école maternelle (tout en maintenant la création d'un couloir de circulation pour accéder à la cour de l'école).

-modifier le système de chauffage envisagé pour le nouveau bâtiment en retenant une solution de chauffage électrique par le sol.

La prise en compte de ces trois modifications conduisait à un nouveau coût estimatif de 1.278.000€ HT environ.

Bien entendu, nous avons informé les membres du Comité de Pilotage de ces évolutions du projet. C'est le premier point qui a donné lieu au plus grand nombre de réactions et les arguments développés pour maintenir la création de 4 classes nous ont amenés à revenir à la solution initialement envisagée de construction du nouveau bâtiment avec 4 classes.

Le cabinet a donc repris son travail sur cette base et la prochaine réunion du Comité de Pilotage qui devait avoir lieu le 19 Avril sera reportée d'une semaine à une date qui reste encore à déterminer.

## **SIAEP**

Le jugement en référé du Tribunal Administratif de Nantes a rejeté le recours de Véolia.  
C'est donc la SAUR qui va reprendre à compter du 1<sup>er</sup> Mai la DSP de l'eau potable pour le secteur.

## **Vente de la parcelle ZT 375**

Cette parcelle restée non construite du Lotissement du Dué a une superficie de 3.171 m<sup>2</sup>.  
Elle constitue une charge d'entretien pour la commune qui a donc intérêt à la vendre.  
L'évaluation du service France-Domaine de Septembre 2014 faisait état d'un prix de 33€/m<sup>2</sup> en terrain constructible, et de 8€ si vendu comme terre de jardin.  
C'est sur la base de ce dernier prix que nous avons contacté les riverains. Après différents échanges et discussions, ceux-ci, début Octobre 2015, ont fait une offre sur la base d'un prix de 5,75€ le m<sup>2</sup>.  
Je leur ai indiqué que je ne présenterai pas cette offre au conseil municipal.

Les deux riverains principalement concernés étant restés sur leur position, il sera proposé au conseil municipal de mettre cette parcelle en vente en terrain à bâtir.

La partie de 170 m<sup>2</sup> environ située derrière la propriété de Mr et Mme Crétot leur a été proposée et ils sont a priori d'accord pour l'acheter au prix de 8€ le m<sup>2</sup>.  
Les 3.000 m<sup>2</sup> restants seront divisés en 2 parcelles de 1.500 m<sup>2</sup> environ dont il conviendra de fixer le prix.

## **Vente de la Parcelle ZT 288**

Pour la vente de cette parcelle d'une surface de 2.460 m<sup>2</sup> située entre le Square de la Conterie et le Square du Cormier, le conseil municipal avait fixé le prix en Décembre dernier à 20.000€.

Nous avons reçu pour le moment une seule proposition d'un montant de 17.000€.  
Cette proposition, si elle est confirmée, sera présentée à la décision du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

## **Station d'épuration**

Le lundi 20 Mars, lors de sa tournée habituelle, un agent de Veolia a constaté que la turbine n'était plus solidaire de l'ensemble moto-réducteur (axe coupé).

Dès le lendemain matin, un hydroéjecteur de secours a été mis en place afin d'assurer l'oxygénation du bassin. Le 22, constat étant fait que le rejet de la station était chargé et trouble, un second hydroéjecteur de secours a été installé pour renforcer l'oxygénation du bassin. Le 23, une turbine flottante de secours a été mise en place.

L'installation des différents équipements de secours a permis de retrouver un fonctionnement correct et une situation de rejets conformes le samedi 25.

La réparation définitive est planifiée la semaine du 24 Avril, délai de réception de la pièce de rechange (arbre d'entraînement de la turbine).

## **Foyer-Soleil**

Le CCAS a été réuni le jeudi 30 Mars pour approuver le Compte Administratif 2016 et le projet de Budget 2017.

Cet établissement présente actuellement une situation de déficit structurel. L'excédent des dépenses sur les recettes de fonctionnement qui était de 6.889€ en 2015 est passé à 14.807€ en 2016 et est prévu atteindre un montant de 20.500€ dans le Budget 2017 en dépit d'une augmentation de 3% des loyers et charges.

Cette situation tient pour l'essentiel à une progression importante des charges de personnel qui va toutefois se stabiliser à partir de 2018.

Pour le moment, nous avons pu amortir ce déficit avec la consommation de l'excédent antérieur reporté. Mais cette réserve n'existera pratiquement plus en 2018.

Pour couvrir le déficit prévisionnel de l'exercice 2017, nous avons prévu de prélever une somme de 16.000€ sur le montant du legs Jacquier mais cette solution réduit d'autant nos moyens en matière d'engagement de dépenses d'investissement.

Il faut avoir en tête que le poids des loyers payés au Foyer Manceau (46.000€) va disparaître à partir du 1er Avril 2022.

### **Personnel**

- Jean-Philippe Lespagnol vient de participer à 3 actions de formation (Sécurité ERP, SSIAP et Habilitation électrique 1er niveau) qui vont lui permettre d'assurer désormais une Mission Technique et Sécurité au Théâtre Epidaure pour les spectacles qui ne sont pas de la responsabilité de la Cie J203.

- Lucien Girard est en arrêt à la suite d'une opération qu'il vient de subir et sera absent au moins un mois.

- Lydia Bastard qui assurait à l'accueil 20% de l'emploi assuré à 80% du temps par Emilie Deroin va nous quitter et nous sommes actuellement en recherche d'une autre personne pour reprendre cet emploi à temps partiel.

- Nous sommes aussi en recherche d'un(e) jeune pour l'emploi en Service Civique à la Médiathèque précédemment tenu par Doriane Goupil qui a trouvé un emploi en CDI dans la région parisienne.

### **Divers**

#### **Marché du samedi matin**

L'augmentation du nombre de commerçants participant à ce marché nous a amenés à revoir son organisation. Depuis samedi dernier, nous expérimentons une nouvelle formule qui consiste à lui réserver la partie haute de la Place.

Cette organisation nous permet de réserver plus facilement l'espace destiné au marché, de ne pas dissimuler les autres commerçants installés sur la Place et de faciliter les flux de circulation.

#### **Réouverture du Belga**

Mme Brichet-Caffo nous a indiqués qu'elle était prévue le samedi 8 Avril.

#### **Bureau de vote élections**

Dans le dossier, on trouvera la composition de bureau de vote pour les dimanches 27 Avril et 7 Mai (Election présidentielle), et les dimanches 11 et 18 Juin (Election législative).

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

#### **01 - PROJET DE DEPLOIEMENT D'UNE STATION D'AUTOPARTAGE ELECTROMOBILE**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a entendu le 6 mars dernier un exposé de M. Nicolet du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe.

Il présente le contexte de ce projet : dans le cadre du Programme Mobilité Durable mis en place depuis 2015, le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe souhaite déployer dans plusieurs communes périurbaines et rurales des stations d'autopartage électromobile. Les communes volontaires auront à aménager une station d'écomobilité sur leur territoire, composée d'une borne de recharge et de deux véhicules électriques.

Ce projet consiste à mettre à disposition des habitants 2 véhicules électriques en location à la journée ou à la demi-journée et ainsi offrir aux habitants qui n'ont pas les moyens de posséder un véhicule la possibilité de pouvoir disposer facilement d'une voiture pour leurs déplacements.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 43 000 € HT, ce qui comprend l'acquisition de 2 véhicules électriques, la fourniture et la mise en place d'une borne de recharge électrique, l'aménagement de la station d'écomobilité, l'intégration de cette station à la plateforme de réservation.

Après échanges des conseillers sur ce projet, le Maire invite le Conseil à passer au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- 2 abstentions (Mme DELOUBES, M. BOUCHE)
- 3 votes pour (Mme COTTEREAU avec un pouvoir, M. PAPILLON)
- 13 votes contre (dont 3 pouvoirs).

Le Maire indique qu'il informera le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe de la décision du Conseil Municipal de ne pas souscrire pour le moment au projet d'autopartage électromobile.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **02 - PROJET D'ADRESSAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Le Maire fait part aux conseillers de la proposition de La Poste de réaliser un adressage de la commune. Il s'agit de procéder à l'identification et à la numérotation des foyers et bâtiments, actuellement non numérotés. La Poste a réalisé un pré-diagnostic des adresses à traiter et 244 adresses seraient à numéroté dans le bourg et dans les lieux-dits.

Il ajoute que la géolocalisation des constructions (maisons, entreprises, services ...) permet de faciliter l'accès des soins et des premiers secours, les déplacements à l'intérieur de la commune grâce au GPS, les livraisons par et pour les entreprises, le développement des services à la personne, l'accès des facteurs, notamment les remplaçants, au domicile des clients.

Le coût de cette prestation s'élève à 5 562 € HT, décomposé comme suit :

- 4 220 € HT pour l'établissement du diagnostic,
- 1 342 € HT pour le traitement des adresses dans l'outil Guichet Adresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (M. PAINEAU, M. HARASSE avec un pouvoir),

- donne son accord sur la proposition de La Poste, pour réaliser un adressage des foyers non numérotés sur le territoire communal, pour un montant de 5 562 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **03 - FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET**

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société PYRO CONCEPT pour la mise en œuvre du feu d'artifice prévu le vendredi 14 juillet 2017.

La prestation présentée comprend la fourniture et la livraison de l'artifice sur le site, la prestation des artificiers, la couverture assurance et la sonorisation, pour un montant de 7 100 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- accepte le devis de la société PYRO CONCEPT, pour le tir du feu d'artifice le 14 juillet prochain, pour un montant de 7 100 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

### **04 – LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 44 RUE DU JEU DE PAUME**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la locataire du logement communal situé au 44 rue du Jeu de Paume est partie depuis le 31 décembre 2016. Il indique que ce logement nécessitait une remise en état avant d'être reloué. Des travaux ont été réalisés au niveau des sols, des murs et une partie des éléments sanitaires et sont en passe d'être terminés.

Cette maison, d'une superficie d'environ 70 m<sup>2</sup>, comprend au RDC : entrée, séjour, cuisine et toilettes, au 2<sup>ème</sup> étage : 2 chambres, salle de bains, grenier. Cave au sous-sol, jardin clos et garage.

Le Maire précise que dans le bail, sera inscrite une servitude au profit de la Commune, l'accès au grenier de l'école RC1 se faisant par le grenier de ce logement.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la location de ce logement et propose un loyer mensuel s'élevant à 500 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,
- décide de proposer à la location la maison située au 44, rue du Jeu de Paume,
  - dit que la durée du bail sera de 3 ans,
  - fixe le loyer mensuel à 500 €, révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat, et le dépôt de garantie à 500 €,
  - dit que le loyer sera payable mensuellement à terme échu auprès de la Perception de Saint-Calais,
  - autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

## **2.3 BUDGETS COMMUNAUX**

### **05 - TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX 2017**

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux appliqués en 2016 pour les quatre taxes locales et invite les membres présents à passer au vote.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour les quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2017,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 selon le tableau suivant :

Taxes	Taux 2017	Bases prévisionnelles 2017 en €	Produits en €
D'habitation	25,88%	1 526 000	394 929
Foncier bâti	23,89%	1 403 000	335 177
Foncier non bâti	35,70%	171 700	61 297
CFE	20,50%	288 200	59 081
Produit fiscal attendu pour 2017			850 484

### **06 - SERVICE GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Maire donne lecture d'un document intitulé "Présentation du projet de Budget 2017", qui apporte des précisions sur les dépenses et recettes de la section de fonctionnement, les subventions prévues en 2017, l'évolution de 2013 à 2017 des principales dotations versées par l'Etat, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, les dépenses et recettes de la section d'investissement, l'endettement de la commune.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, par 18 voix pour, le budget primitif 2017 pour le Service Général, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	500 540	Atténuation de charges	6 100
Charges de personnel	798 500	Produits des services	115 500
Atténuation de produits	1 487	Impôts et taxes	1 062 279
Virement à section investissement	422 025	Dotations et subventions	726 266
Transfert entre sections	41 327	Autres produits de gestion	42 280
Autres charges de gestion	116 042	Produits financiers	3 106
Charges financières	68 010	Produits exceptionnels	6 000
Charges exceptionnelles	5 100		
Dotations aux provisions	8 500		
<b>TOTAL</b>	<b>1 961 531</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 961 531</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses imprévues	15 251	Excédent antérieur reporté	305 625,32
Opérations patrimoniales	999	Virement de la section fonctionnement	422 025
Centre culturel	600	Produit des cessions	26 348
Centre bourg	175 959	Transfert entre sections	41 327
Subvention d'investissement	7 962	Opérations patrimoniales	999
Emprunt remboursement capital	115 000	Dotations Fonds divers	656 701,88
Immobilisations incorporelles	7 800	Subvention investissement	31 862
Cantine scolaire	700	Projet Ecoles	620 000
Ecole maternelle	585	Autres immobilisations financières	3 100
Projet Ecoles	1 739 736	Eglise	4 750
Immobilisations corporelles	33 775	Opérat. d'investissmt sous mandat	12 300
Immobilisations en cours	104 860	Eclairage public	1 395
Autres immobilisations financières	3 100	Travaux rue Nationale	118 488,80
Eglise	12 000		
Presbytère	850		
Salle polyvalente	4 500		
Opérat. d'investissmt sous mandat	12 300		
Eclairage public	3 125		
Cimetière	2 000		
Travaux Rue Nationale	864		
Accessibilité	2 956		
<b>TOTAL</b>	<b>2 244 922</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 244 922</b>

## 07 -ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2017

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour, adopte le budget primitif 2017 pour l'assainissement, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	2 499,67	Opér.ordre – transfert entre sections	19 766
Virement à section investissement	74 313,33	Vente de produits	120 500
Opér.ordre – transfert entre sections	62 623		
Charges financières	830		
<b>TOTAL</b>	<b>140 266</b>	<b>TOTAL</b>	<b>140 266</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opér.ordre – transfert entre sections	19 766	Excédent antérieur reporté	306 381,59
Emprunt remboursement capital	12 210	Virement de la section fonctionnement	74 313,33
Immobilisations en cours	501 047	Opér.ordre – transfert entre sections	62 623
		Dotations Fonds divers	89 705,08
<b>TOTAL</b>	<b>533 023</b>	<b>TOTAL</b>	<b>533 023</b>

## **05 - SERVICE ASSAINISSEMENT – RELEVÉ DES CESSIONS ET ACQUISITIONS EN 2016**

Le Maire expose à l'assemblée que pour le service assainissement, un tableau des cessions et acquisitions intervenues au cours du dernier exercice doit être présenté au Conseil Municipal. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'année 2016, cet état ne porte aucun changement dans les propriétés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette situation.

### **2.4 POINTS DIVERS**

#### **06 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Fourniture et pose par CITEOS d'un mât d'éclairage public accidenté pour 2 602,22 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière :
  - \* Concession de cavurne pour une durée de 30 ans pour M. et Mme VERRON Patrick,
  - \* Concession de cavurne pour une durée de 30 ans pour M. et Mme CAILLEUX Raymond,
  - \* Concession de columbarium (renouvellement) pour 15 ans pour la famille PLET-LE HENAFF,
  - \* Concession de columbarium (renouvellement) pour 15 ans pour la famille CROCHARD- JODEAU,
  - \* Concession de columbarium (renouvellement) pour 15 ans pour M. JOUVIN Stéphane,
  - \* Concession de terrain (renouvellement) pour 30 ans pour la famille VERON,
  - \* Concession de terrain (renouvellement) pour 30 ans pour la famille LEROUX-HERRAULT,
  - \* Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour M. et Mme HERRAULT Marin,
  - \* Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour la famille PINEAU,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par les conjoints BRANJONNEAU à M. DUPIN d'une propriété bâtie au 15, rue de la Petite Charmoie,
  - \* Vente par les conjoints VINCELIN à Mme PASQUIER d'une propriété bâtie chemin du Rocher,
  - \* Vente par Sarthe Lotissement à M.Mme PILLIET d'une propriété non bâtie au 15, rue Louis Daguerre.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

#### **➤ PROJET DE SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE**

Le Maire indique au Conseil Municipal que le 17 janvier dernier, la Commission locale de l'eau a validé le projet de SAGE du bassin versant de l'Huisne révisé.

Ce dernier projet met en avant de nouveaux enjeux de l'eau pour le bassin versant, telles que la lutte contre l'érosion des sols et la gestion quantitative de la ressource en eau. L'objectif d'atteinte du bon état des eaux restant l'objectif stratégique pour le bassin versant.

Une présentation synthétique du projet a été adressée par mail à chaque conseiller, car le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur ce projet.

Les conseillers n'ayant pas tous pris connaissance de ce projet, le Maire indique que l'examen de ce point est reporté à la prochaine séance.



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.**

Le Maire  
Jean-Marie BOUCHÉ

La Secrétaire de séance  
Chantal PASQUIER

Les Conseillers Municipaux